



Intervention de Mireille FERRI

Vice - Présidente chargée de l'Aménagement du Territoire à la Région Île-de-France
Forum SDRIF
Villejuif

Vendredi 10 mars 2006

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESR,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les Responsables d'Associations, d'organisations syndicales, d'organismes consulaires,
d'entreprises, de professionnels d'aménagement, des services de l'Etat,
Cher Jean-Paul Huchon,
Mesdames et Messieurs

Je voudrais, après avoir entendu comme vous Jean-Paul Huchon, le remercier pour la confiance qu'il manifeste à sa majorité et le plaisir que nous prenons à travailler à ses côtés. Le travail que nous vous présentons ce matin est effectivement une prise de risques, dès lors que nous allons au-delà de la fonction d'écoute qui a été la nôtre pendant de nombreux mois, que nous nous nourrissons des débats en nous autorisant désormais à formuler nos propositions, à préciser notre « vision ». La transcription cartographique qui vient de vous être montrée peut et doit, en effet, donner lieu à quelques débats.

J'aimerais donc, dans un premier temps, revenir sur les orientations politiques qui structurent cette vision.

C'est un exercice ardu et parfois ressenti comme technocratique de s'attacher à la définition de l'affectation des sols en Ile-de-France pour une période allant jusqu'à 2030. C'est en réalité un exercice de politique pure, car en travaillant ensemble nous avons été amenés à nous interroger sur tous les éléments qui fondent la vie quotidienne de chacun : le logement, la proximité, les déplacements, l'activité, le droit aux loisirs, à un air de qualité, à l'accès à des espaces préservés. Les conflits naissent de la manière dont se percutent les intérêts de chacun. Ainsi, la préservation nécessaire d'une agriculture forte, richesse réelle de ce territoire, et d'espaces naturels « réservoirs » de la biodiversité ne va pas spontanément de soi avec le doublement de la production de logements.

Nous voulons dessiner une région qui soit à la fois dynamique et solidaire, où les questions d'attractivité et de rayonnement restent centrales, s'appuyant sur la recherche et l'innovation. Où les problématiques de la qualité de vie et de la protection de l'environnement, de la valorisation des ressources naturelles et de la solidarité entre les territoires de l'Ile-de-France et avec les autres régions, renforcent le développement.

Une des toutes premières orientations retenues est celle de la recherche d'une réelle qualité urbaine. Il nous faut construire du logement, et veiller parallèlement à garantir la mixité des fonctions de la ville, l'accès aux services et aux activités, la qualité des espaces publics. Pour cela, nous devons nous ressaisir de ce qu'est la ville aujourd'hui, sa fonction et sa forme.

La question du logement se pose d'entrée et elle est au cœur de l'exercice que nous menons. De quelques manières que nous abordions cette question, la démographie propre de l'Ile-de-France, sa jeunesse relative par rapport à celle de toutes les autres grandes métropoles européennes - une jeunesse qui va être amenée dans les vingt ans qui viennent à fonder de nouveaux ménages, à vivre selon les modes familiaux qui sont en rupture avec ceux dont nous avons hérité -, toutes les questions de la place des femmes, des nouveaux modes de vie familiaux, de la mobilité dans tous les sens du terme, nous conduisent à nous poser des questions sur la forme et la quantité de logements, qui sont des questions nouvelles ; tout comme le vieillissement de la population de l'Ile-de-France nous y contraint aussi.

Ce chiffre de 60 000 logements par an à construire pour la décennie, voire les décennies qui viennent, n'est pas un chiffre surévalué. Il peut paraître une gageure et il est en même temps un impératif. Si nous voulons que cette région reste attractive, si nous voulons réellement lutter contre les inégalités, nous ne pouvons plus admettre que dans cette région réapparaissent les bidonvilles. Nous ne pouvons pas supporter, non plus, si nous voulons conforter notre rayonnement, que les populations qui auraient les moyens de choisir leur mobilité résidentielle aillent la choisir ailleurs qu'en Ile-de-France.

Quels que soient les indicateurs, quels que soient les raisonnements, quels que soient les objectifs que nous poursuivons, nous retrouvons le chiffre de 60 000 logements par an. Il nous faudra sur cette question avoir un dialogue très ouvert avec les départements qui sont en première ligne. 60 000 logements par an, cela signifie que tout le monde devra en prendre sa part. Mais il ne s'agit pas de n'agiter que la contrainte. Il nous faudra aussi réfléchir ensemble aux outils que nous nous donnons et aborder la question des espaces mobilisables. Croiser les exigences sociales d'accès aux services et à l'emploi et les exigences environnementales de respect des espaces naturels nous conduit à choisir le modèle de la ville compacte, surtout dans la zone urbaine centrale.

Toutefois, cela ne suffira pas, et il nous faut commencer à envisager, non pas la construction de villes nouvelles – nous ne sommes plus dans cette période-là ; nous n'en avons plus sans doute les moyens, ni peut-être la pertinence -, mais la réalisation de « nouveaux quartiers de ville » qui nous permettraient, au-delà de la densification de l'existant, d'urbaniser sous une forme effectivement novatrice. J'en profite d'ailleurs pour remercier l'Ordre des architectes qui nous a beaucoup accompagnés dans notre réflexion. Oui, il nous faut envisager ces grandes opérations nouvelles, si nous voulons répondre aux besoins, et créer, en continuité des espaces déjà urbains, de nouvelles extensions pour une ville durable.

Sur la question de l'emploi et de l'économie, vous savez que nous sommes lancés dans l'exercice complexe de la définition d'un schéma régional de développement économique, qui constitue une première pierre pour ce schéma directeur, même si les temporalités sont différentes. Le SRDE réfléchit à l'échéance de 5 ans, et nous nous projetons ici plutôt à l'échéance de 25 ans. Ce qui sera engagé aujourd'hui prépare évidemment la structuration du tissu économique de l'Ile-de-France de demain. Il nous faut penser, à court et à long terme, à la diversité, au recours et au soutien au travail artisanal, au développement local. Parallèlement, les pôles de compétitivité qui sont en train d'émerger vont rester notre héritage pour longtemps. Il nous faut nous appuyer fortement sur l'opportunité et la richesse que cela peut avoir pour la région.

Il nous faut renforcer encore le lien avec tout ce qui est recherche et innovation. Puisque nous parlons tout à l'heure de robustesse, puisque nous parlerons encore, au cours des tables rondes qui vont suivre, de notre nécessité d'adaptation face à l'avenir, je ne vois pas de meilleures réponses pour l'adaptation que la capacité d'innovation. De ce point de vue-là, si la région Ile-de-France, forte d'un des réseaux de recherche les plus impressionnants d'Europe, ne sait pas s'adapter, je ne vois pas quelle région au monde saura le faire. Il nous faut résolument créer les ponts, mobiliser à la fois le milieu de la recherche, le monde de l'entreprise et l'ensemble des citoyens pour que cette recherche soit un bien, un bénéfice pour l'ensemble de notre société.

Il nous faudra aborder à nouveau les questions que nous n'avions plus l'habitude de poser. Puisque nous sommes dans un contexte énergétique nouveau, puisque l'accès à l'énergie se fera demain à un coût beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui, il est évident que toute l'organisation des transports en sera modifiée. Pour l'Ile-de-France il nous faudra donc inscrire fortement la création d'une offre nouvelle, renouvelée et importante d'infrastructures nouvelles en ce qui concerne le transport collectif. Mais au-delà, la rupture énergétique nous interroge sur toutes les localisations de nos activités économiques. Ne faut-il pas penser, dès lors, à la réindustrialisation innovante de l'Ile-de-France, peut-être pas demain, mais au moins après-demain, et certainement dans la temporalité de ce schéma directeur ? Ne faut-il pas préserver la vocation des espaces traditionnellement dévolus à l'activité industrielle, et je pense tout particulièrement aux rives de la Seine ? Nous avons là une réflexion à mener ensemble.

Sur les questions d'environnement, Jean-Paul Huchon a déjà dit beaucoup. Je voudrais juste redire qu'il relève de la question des inégalités de nous accrocher à la question de la réduction des nuisances. Je pense en particulier aux nuisances sonores et à tout ce qui concerne la qualité de l'air et des paysages. Tout ceci participe aussi de la réduction des inégalités. Car vous savez très bien que ce sont généralement des populations parmi les plus défavorisées qui vivent dans les zones où l'environnement est le plus dégradé. Pensez aussi que nous allons devoir affronter quelque chose qui s'appelle le changement climatique. Il ne s'agit pas simplement du « réchauffement », dont nous parlons trop souvent et qui peut se traduire dans l'imaginaire par quelques degrés gagnés qui feraient que nous retrouvions comme au bord de la Méditerranée.

Ce n'est pas de ce changement dont je parle. Nous avons soigneusement évité, dans tous les débats que nous avons menés, d'aller vers le catastrophisme et la description d'un contexte apocalyptique. Nous savons néanmoins que ce changement climatique, aujourd'hui considéré, non plus comme une hypothèse, mais comme une réalité, va se traduire par une aggravation des aléas : aggravation de la puissance des tempêtes, aggravation de la gravité des crues, aggravation de la permanence des sécheresses et des canicules et éventuellement des pics de froid. Il ne s'agit pas d'avoir peur ou de faire peur. Mais de savoir penser différemment l'utilisation et la préservation de la ressource en eau, la protection contre les crues et la qualité des bâtiments que nous construisons.

Dans un autre registre, la valorisation des paysages et de l'agriculture – Jean-Paul a parlé tout à l'heure de reconquête de certains espaces pour l'agriculture périurbaine – figure fortement dans les grandes orientations de la vision régionale. S'il y a un élément sur lequel la cartographie peut avoir un aspect prescriptif, ce sera certainement sur celui-là. Il est difficile d'imposer, avec l'outil cartographique, la localisation précise de telle ou telle activité, voire de la production de logements. Pour ce qui concerne par contre la protection des espaces agricoles, des espaces sensibles, boisés ou naturels, la nécessité de préserver des corridors biologiques, nous proposerons pour le schéma directeur une cartographie réellement prescriptive.

Je voudrais aussi aborder une problématique majeure, celle du fleuve. L'Ile-de-France possède un extraordinaire potentiel avec la Seine et ses rivières, dont elle a semblé un temps se détourner. Je vous propose de considérer la Seine et son bassin comme site stratégique du schéma directeur, afin que le fleuve reprenne la place qui lui est due dans notre aménagement. Tous les aspects doivent être pris en compte : d'abord bien sûr la reconquête de la qualité de l'eau, les aspects récréatifs, les paysages, l'accès aux berges, la mise en réseau de toutes les activités de loisirs. Plus largement, la Seine et ses affluents doivent redevenir un vecteur essentiel de transport, transport de passagers, pourquoi pas ! Mais aussi de marchandises et de pondéreux et je pense tout particulièrement à la question des déchets et des granulats. Enfin, le fleuve est un lieu majeur d'accueil, sur ses berges, du logement et de nombreuses activités de loisirs et productives. Il nous faudra décider dans quelles conditions la mixité de ces fonctions est assurée. Par ailleurs, que ce soit en Seine Amont ou en Seine Aval, subsiste une tradition d'activité industrielle et nous ne pouvons pas réfléchir au devenir de notre région sans nous en soucier.

Sur la question des services, nous sommes là au croisement des compétences de la Région et de celles de l'Etat. Il nous paraît néanmoins primordial de dire que l'accès aux services et le maintien de l'accès et de la vitalité de ces services, que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale, sont une des clés d'une vraie qualité urbaine pour avoir une ville où chacun se sente bien. Nous ne pouvons pas sans doute localiser tous les services, mais le schéma directeur sera un des outils dont nous nous saisissons pour faire en sorte que ces services soient présents sur l'ensemble du territoire.

La question de la mobilité, de la liberté fondamentale d'aller et venir s'est imposée dans tous les débats que nous avons menés ensemble. Rendre le cœur de cette agglomération francilienne accessible, évidemment travailler principalement avec cet outil qu'est le STIF, faire décroître la dépendance à l'automobile, promouvoir les dessertes adéquates en transports collectifs et répondre au contexte énergétique nouveau sont des ambitions très fortes que nous voulons porter à travers ce schéma directeur. Au-delà des intentions, cela suppose des choix, difficiles et courageux concernant les infrastructures. L'état actuel du réseau francilien exige un effort tout à fait considérable de remise à niveau des infrastructures existantes, et le coût en est gigantesque, nous en avons tous conscience. Pourtant, au-delà de cet engagement si lourd pour les collectivités dans un contexte de désengagement dramatique de l'Etat, je ne pense pas que nous puissions faire l'impasse sur la planification d'infrastructures nouvelles de transport collectif.

Dans la zone dense centrale, c'est la condition évidente de la production de grandes quantités de logements supplémentaires ; un transport collectif de grande capacité en première couronne, qui assure les déplacements de banlieue à banlieue, me semble s'imposer. Et, puisqu'il faudra phaser sa réalisation, envisager le premier segment dans l'Est parisien est le plus cohérent avec notre objectif de re-équilibre territorial.

En deuxième couronne aussi, la réflexion s'impose sur la structuration du transport collectif. C'est là que l'usage de l'automobile a explosé et que l'offre est la plus insuffisante. C'est aussi le moyen de rendre concrète notre volonté de prendre en compte la notion de proximité, trop absente du schéma de 94.

Sur la question de la formation, de l'enseignement et de la recherche, nous avons été confrontés à des demandes nombreuses d'implantations ou de développement de centres universitaires et de recherche sur tout le territoire francilien. Est-ce la bonne solution ? En tout cas, l'accessibilité, le logement étudiant sont les premières réponses que nous devons donner. La mobilité étudiante, à l'échelle francilienne et européenne, et la capacité d'accueil d'étudiants et d'enseignants étrangers doivent être inscrites fortement. Il me semble également nécessaire de réfléchir à l'amélioration de la qualité des sites universitaires, les bibliothèques ou les équipements sportifs notamment.

La question d'un centre de congrès qui puisse être un soutien, la vitrine de cette recherche en Ile-de-France est également posée pour compléter les équipements existants.

Toutes ces questions, et la première table ronde va l'illustrer, découlent de la volonté de réduire les inégalités en Ile-de-France, d'adapter les services aux contextes locaux, de diffuser les richesses autour des pôles de développement à travers un système de transport permettant de réduire les inégalités sociales et territoriales et les inégalités environnementales, pour un développement territorial différencié en fonction des besoins et un rééquilibrage à l'intérieur de cette région que le SDRIF de 1994 abordait déjà et qu'il nous faut aujourd'hui impérativement réussir.

Sur l'organisation spatiale, Jean-Paul Huchon vous a montré tout à l'heure les schémas sur lesquels nous travaillons. Il s'agit aujourd'hui de ne pas nous laisser enfermer dans un système de vision concentrique, cet empilement de couronnes qui a segmenté l'Ile de France sans pour autant apporter de réponses au développement local, c'est particulièrement net pour les franges. La logique polycentrique qui a vu notamment la création des villes nouvelles doit être préservée, avec son apport fécond de réseaux entre les pôles de développement, mais nous souhaitons la compléter par une vision du territoire qui fasse que les pôles d'entraînement et de développement de cette région soient en discussion avec tous les territoires qui les encerclent. Par la création d'un cadre de dialogue de tous les territoires franciliens avec le cœur de l'agglomération ; d'où cette logique du cadran et des pétales.

Cette logique de pétales nous permet de vous proposer des lieux de négociation, des jeux d'acteurs qui permettent à cette identité francilienne de se nouer à travers les négociations sur les questions de mobilité, des logements, de la préservation des espaces ouverts, et réunissent l'ensemble des acteurs, du cœur dense jusqu'aux franges. Ceci doit se faire dans cette logique de grands territoires vécus, qui englobent aussi bien les territoires prioritaires, auxquels nous restons attachés, que les bassins de vie que nous voyons se structurer.

Il nous faudra pour cela travailler en harmonie avec les départements. Car comme je l'ai dit tout à l'heure au sujet de la question des logements, les Conseils Généraux vont rester des interlocuteurs essentiels pour mettre en œuvre ces orientations. Il faut savoir aussi discuter fortement et de manière permanente avec les intercommunalités qui sont les plus proches de ces bassins de vie dont nous avons besoin pour structurer le territoire.

Les principes clés de ce schéma d'aménagement reposent sur la responsabilité de chacun des territoires franciliens, sur notre appui sur le polycentrisme pour développer l'ensemble des territoires, sur une logique nous permettant de sortir de l'affrontement entre l'Est, l'Ouest et les franges pour nous orienter vers une logique de concertation et de négociation pour penser à un système de transport plus égalitaire, des villes denses, compactes, humaines et solidaires, pour réinvestir un certain nombre de quartiers, aller vers une planification souple et évolutive nous permettant de nous adapter et de réinterroger chacun d'entre nous par rapport à ce que sont les programmations que nous pouvons déterminer.

Négociation, concertation et souplesse de la planification doivent permettre une mise en œuvre effective de ce schéma, parce que c'est là que nous serons jugés dans ce que nous entreprenons aujourd'hui, ensemble.

Je vous remercie.